



SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS EN BEAUCE-SARTIGAN

## ÉCHANGE D'UN PERMIS DE CONDUIRE AU QUÉBEC Détenteur d'un permis étranger valide

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Vous devez avoir plus de 16 ans (ou 14 ans pour les scooters).
- Votre permis de conduire (classe 5) de votre pays peut être expiré, mais il doit avoir été émis depuis au moins un an avant votre établissement au Québec.
- Vous devez résider au Québec et avoir les autorisations légales pour le faire.
- Vous avez une expérience de conduite de plus d'un an dans votre pays d'origine.

### ÉTAPES POUR L'ÉCHANGE DU PERMIS

#### *Ouvrir votre dossier à la SAAQ.*

- Vous devez prendre rendez-vous. Le bureau le plus près est à Québec. Il est conseillé de prendre rendez-vous rapidement car les délais peuvent être long avant l'obtention du rendez-vous.
- Vous aurez besoin des documents suivants :
  - Permis de conduire de votre pays (pas nécessaire d'être encore valide)
  - Traduction de votre permis de conduire s'il n'est pas en français ou en anglais
  - Document d'immigration valide (permis de travail d'une durée de plus de six mois, permis d'études, confirmation de résidence permanente, carte de résident permanent)
  - Passeport
  - Preuve de résidence au Québec
  - D'autres documents peuvent être requis selon votre dossier.
- Certains pays ont des ententes avec le Québec. Vous obtiendrez automatiquement votre permis.
- Pour les citoyens des pays sans ententes avec le Québec, un examen théorique et pratique seront nécessaires pour compléter le processus.
- Pour la traduction de votre permis de conduire, le traducteur doit être accrédité. La plupart sont à l'extérieur de la région, mais il est possible de faire affaire avec eux à distance.



# trait d'union

SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS EN BEAUCE-SARTIGAN

## Effectuer l'examen théorique (si applicable)

- **Tarif de l'examen** : 11,40\$
- Vous pouvez passer votre examen théorique le jour-même de votre rendez-vous à Québec ou prendre un rendez-vous au bureau le plus près (Saint-Joseph-de-Beauce) si votre dossier à la SAAQ est déjà ouvert. L'examen est offert en plusieurs langues.
- Il est recommandé d'étudier avant de passer l'examen. Plusieurs modifications au code de la route ont été effectuées en 2018, alors assurez-vous d'étudier la dernière version des guides. Vous pouvez les emprunter à la bibliothèque municipale. Voici les deux guides officiels :
  - **Carnet d'accès à la route** (offert uniquement dans les écoles de conduite)
  - **Guide de la route**
  - **Conduire un véhicule de promenade**
    - Achat en ligne [saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/publications/publications-quebec/](http://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/publications/publications-quebec/)
    - Achat dans une librairie
- Testez vos connaissances au préalable. Cela vous donne une idée du type de questions posées.  
<https://testdeconnaissances.saaq.gouv.qc.ca/>
- Si vous n'avez plus les autorisations pour conduire avec le permis de votre pays, vous pourrez obtenir un permis d'apprenti conducteur. Le coût est de 70.41\$ et est valide pour 18 mois.

## Effectuez l'examen pratique (si applicable)

- **Tarif de l'examen** : 28,50 \$ (auto) / 28\$ à 100,50\$ (moto)
- Vous devez avoir réussi l'examen théorique pour passer le test pratique. Le bureau le plus près pour est à Saint-Joseph-de-Beauce.
- Vous avez besoin d'un véhicule pour l'examen. Celui-ci doit être en bonne condition (ex : frein à main fonctionnel, pneus d'hiver, etc.) et vous devez prouver que vous êtes assuré avec le véhicule. Vous pouvez également utiliser un véhicule d'une école de conduite. Des frais de 60\$ par heure en moyenne seront facturés.
- Il est recommandé de pratiquer avec un formateur de conduite automobile avant votre examen afin d'éviter des erreurs inutiles et pratiquer le trajet de l'examen. Le coût moyen est de 60\$ par heure.

## Obtenez votre permis de conduire

Vous avez réussi le processus d'échange de permis de conduire. Bravo ! 😊

- **Tarif pour l'échange du permis** : 20,20\$
- **Tarif du permis (classe 5)** : entre 84,69\$ et 414,45\$ par année
- Vous devez payer les frais du permis de conduire ainsi que les frais pour l'échange de celui-ci. Lors du paiement, il est possible que vous payiez un peu plus d'un an si votre date d'anniversaire est près.



# trait d'union

SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS EN BEAUCE-SARTIGAN

## COORDONNÉES

### *Société de l'assurance automobile du Québec*

- Pour la prise de rendez-vous (ouverture de votre dossier) : 1 888 356-6616
- Pour la prise de rendez-vous (examens théorique et pratique) : 1 888 667-8687
- Point de service de Québec (ouverture de votre dossier et examen théorique) :  
1400, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 180, Ville de Québec G2E 5B7 / 418 643-7620
- Point de service de Saint-Joseph-de-Beauce (examens théorique et pratique) :  
1021, avenue du Palais, bureau 103, Saint-Joseph-de-Beauce G0S 2V0

### *Organismes accrédités pour la traduction de documents officiels*

- Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) : [ottiaq.org](http://ottiaq.org)
- Association des traducteurs et interprètes judiciaires : [www.atij.ca](http://www.atij.ca)
- Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC) : [www.cttic.org](http://www.cttic.org)

### *Écoles de conduite*

- **Centre de formation en sécurité routière (CFSR)**  
420, 118<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges G5Y 3E5  
418 228-3005 / 1 877 228-3005  
Points de service également à La Guadeloupe et Sainte-Justine
- **École de conduite CAR**  
2040, 119<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges G5Y 3C5  
418 225-4125 / [edcc@globetrotter.net](mailto:edcc@globetrotter.net)
- **École de conduite Permis plus**  
525, 90<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges G5Y 3L1  
418 222-0022





SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS EN BEAUCE-SARTIGAN

## MISES EN GARDE !

### ***Vous êtes un nouveau résident au Québec ?***

Vous pouvez conduire votre véhicule avec votre permis d'origine pendant 6 mois suivant la date de votre établissement. Vous pouvez conduire un véhicule de promenade ou une moto si votre permis le permet. Vous n'êtes pas autorisé à conduire d'autres types de véhicules. Seule exception : le délai de 6 mois débute après la fin des études pour **les étudiants internationaux**. Vous devez toutefois conduire avec vos documents justificatifs en tout temps (permis d'études). ATTENTION ! Si vous conduisez un véhicule dans le cadre de votre travail (ex : livrer de la pizza), vous aurez besoin du permis de conduire québécois pour être légal.

### ***Le permis de votre pays est expiré ?***

Vous pourriez avoir à effectuer les examens théoriques et pratiques pour effectuer l'échange de votre permis selon votre pays d'origine et le laps de temps écoulé depuis que votre permis est expiré. Et, bien sûr, il ne vous est pas permis de conduire pendant cette période !

### ***Vous avez échoué un examen ?***

Vous aurez droit de le reprendre au minimum 28 jours plus tard (pas avant).

### ***Vous ne vous êtes pas présenté à votre examen pratique ou l'avez annulé à la dernière minute ?***

Des frais d'annulation ou de modifications tardives (moins de 48 heures) de 22,70\$ vous seront facturés

### ***Vous avez moins d'un an d'expérience de conduite dans votre pays ?***

Vous n'êtes pas éligible à l'échange du permis de conduire. Vous devrez effectuer le processus complet pour l'obtention de votre permis. Vous aurez l'obligation de suivre un cours de conduite dans une école accréditée d'une durée d'un an. Le coût approximatif est de 900\$.

### ***Vous avez entre une et deux années d'expérience de conduite dans votre pays ?***

Vous pouvez tout de même avoir un permis de conduire québécois. Celui-ci sera probatoire. Il comportera des restrictions d'utilisation : 4 points d'inaptitudes (au lieu de 15 avec le permis régulier), tolérance 0 pour l'alcool au volant et l'impossibilité d'accompagner une personne en apprentissage de la conduite automobile.

### ***Vous avez perdu des points d'inaptitude ?***

Le coût annuel de votre permis sera majoré selon le nombre de points perdus.

### ***Vous désirez conduire une moto au Québec ?***

Vous devrez d'abord obtenir votre permis du Québec de la classe 5, puis suivre un cours de conduite de moto et vous soumettre au processus d'accès graduel à la conduite.

### ***Concernant le paiement des frais mentionnés***

Les **tarifs mentionnés** sont variables à chaque année. Le paiement par **carte de crédit** n'est pas accepté.

## POUR INFOS SUPPLÉMENTAIRES OU POUR OBTENIR DE L'AIDE

***Prendre la route au Québec :*** <https://saaq.gouv.qc.ca/touristes-nouveaux-arrivants/prendre-route-quebec/>

***Permis étranger :*** <https://saaq.gouv.qc.ca/permis-de-conduire/permis-etranger/>

Vous avez besoin d'aide pour vous y retrouver ? Contactez-nous pour prendre rendez-vous !

